



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports**

Publié le 27 août 2009

« Informations du DDPS »

Berne, 27.8.2009 - Déclarations du Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du DDPS, et de Mme Brigitte Rindlisbacher, Secrétaire général du DDPS, à l'occasion de la conférence de presse « Informations du DDPS » à Berne, Centre des médias du Palais fédéral, le 27 août 2009.

Le discours prononcé fait foi !

Madame le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Ouverture, franchise et transparence : c'est la devise avec laquelle j'ai commencé mon travail à la tête du DDPS. Depuis lors, cette devise est connue et valable dans tout le département.

Ouverture, franchise et transparence. Telle est aussi la manière dont j'entends informer le public. Après mes cent premiers jours d'activité, je vous ai donné un aperçu des affaires en cours au sein de mon département. Lors d'un entretien effectué au début de l'été dans une caserne avec le chef de l'Armée, j'ai procédé à une mise à jour de mes informations.

Ma conférence de presse d'aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche d'information ouverte. Ne vous attendez pas à une première, ni à une « bombe » ou à quelque autre déclaration spectaculaire. Pourtant, je sais bien que cela vous faciliterait certainement la tâche...

J'entends simplement vous montrer à quel stade nous en sommes dans le traitement des affaires importantes et quelle sera la suite des opérations. Ensuite, je compte bien répondre à vos questions.

Nous nous mettons à l'ouvrage avec un esprit empreint de pragmatisme et appliquons les processus avec dynamisme ! Nous analysons le problème rencontré, prenons des mesures immédiates et étudions ensuite les solutions envisageables. Vous reconnaîtrez cette manière de procéder dans toutes les affaires dont nous nous occupons.

Quand je dis « nous », je fais allusion à mon nouveau Secrétaire général, Madame Brigitte Rindlisbacher, qui est entrée en fonction le 1er juillet dernier. C'est elle qui vous présentera une partie des affaires que nous évoquerons aujourd'hui.

Le premier sujet à l'ordre du jour est la révision de la loi sur l'armée et l'administration militaire.

Nouveautés en relation avec l'arme de service

Pour rappel : le 10 juin 2009, le Parlement avait classé un premier projet de modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Les deux Chambres n'avaient pas pu s'entendre sur les propositions du Conseil fédéral au sujet des services militaires accomplis à l'étranger.

En l'espace de quelques semaines seulement, le DDPS a soumis au Conseil fédéral un second projet reprenant les points qui n'étaient pas contestés. La semaine dernière, le gouvernement a adopté le projet et l'a transmis au Parlement.

J'aimerais avant tout attirer l'attention sur l'article 113 qui permet un examen approfondi des motifs qui s'opposent à la remise d'une arme de service. Notre objectif est clair : il s'agit d'éviter les abus !

objet est clair : il s'agit d'éviter les abus.

L'article 113 doit permettre à l'armée d'avoir accès au casier judiciaire ainsi qu'aux dossiers pénaux et aux dossiers relatifs à l'exécution des peines et de demander un contrôle de sécurité relatif aux personnes. Il s'agit d'une norme de droit dispositif. Après l'entrée en vigueur de cette disposition, le chef du DDPS et le chef de l'Armée fixeront une procédure permettant de vérifier chez tous les conscrits la présence éventuelle de motifs qui s'opposent à la remise de l'arme.

En ce qui concerne les autres dispositions à adopter au sujet des armes d'ordonnance, le Conseil fédéral a fixé en février dernier des valeurs de référence. Il a décidé en principe de ne pas remettre en question la remise de l'arme à domicile.

Le DDPS a présenté des possibilités d'optimisation et a remis les projets d'ordonnance correspondants en procédure de consultation auprès des cantons et des associations intéressées. La consultation a donné des résultats largement positifs.

Le DDPS fera maintenant au Conseil fédéral les propositions suivantes :

- Des mesures seront introduites afin de prévenir toute mise en danger due au porteur de l'arme ou à des tierces personnes. Parmi ces mesures, il faut souligner pour l'essentiel les points suivants:
- L'évaluation approfondie des risques potentiels présentés par les conscrits lors du recrutement, mentionnée plus haut.
- L'obligation faite aux cadres d'annoncer les militaires présentant un risque potentiel de recours à la violence ou de suicide, afin que des spécialistes puissent établir s'il est nécessaire de leur retirer leur arme à titre préventif.
- Les autorités de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que les médecins civils traitants, les psychiatres et les psychologues doivent également être invités à signaler les personnes dont l'attitude laisse craindre qu'elles fassent un usage abusif de leur arme.
- Chaque militaire doit pouvoir déposer son arme auprès d'un centre logistique ou d'un centre de rétablissement de la BLA sans fournir de raison particulière et sans avoir de frais à assumer. Il doit toutefois remplir ses obligations militaires (tirs obligatoires hors service, entrée au service avec l'équipement complet).
- La possibilité de devenir propriétaire de son arme personnelle à la fin des obligations militaires est maintenue. Toutefois, dans le sens d'une harmonisation avec la législation civile sur les armes, l'intéressé doit présenter un permis d'acquisition d'armes qu'il doit se procurer lui-même. De cette manière, les autorités civiles procéderont aux vérifications nécessaires.
- Les jeunes tireurs auront l'autorisation de prendre à la maison un fusil d'assaut en prêt seulement à partir de 18 ans révolus. L'arme ne devra toutefois pas avoir de culasse. De cette manière, il est également tenu compte du fait que les sociétés de tir ne possèdent pas toujours des locaux appropriés où il est possible d'entreposer les armes en prêt en toute sécurité.

Les présentes innovations doivent entrer en vigueur le 1er janvier 2010. Pour des raisons pratiques et d'organisation, une entrée en vigueur antérieure n'est pas possible.

Taskforce informatique

Vous connaissez la liste des lacunes du DDPS que nous avons publiée sur Internet dans un esprit de transparence. Nous travaillons activement à la résolution de ces problèmes dont le principal concerne l'informatique.

Le DDPS dispose d'un grand nombre d'applications destinées à soutenir l'engagement de l'armée et son administration. Ces tâches sont prises en charge par une organisation prestataire de service propre à l'armée, la Base d'aide au commandement de l'armée, abrégée BAC. La BAC du DDPS correspond à l'OFIT des départements civils. Ce secteur est assumé par le domaine départemental de la Défense depuis la mise en œuvre d'Armée XXI.

Ces derniers temps, le progrès technologique galopant de l'informatique et les nouveaux systèmes modernes de l'armée ont nettement augmenté les exigences auxquelles la BAC doit répondre. Un recours ciblé aux outils informatiques sert à améliorer l'efficacité et à compenser au moins en partie la réduction de personnel. Actuellement, le lancement de Log@V constitue un projet-clé.

Au cours des années, les exigences des utilisateurs n'ont cessé de croître. Conséquence : le DDPS doit réaliser un grand nombre d'applications techniques et de projets. L'organisation actuelle de l'informatique n'est plus en mesure de satisfaire aux nouvelles exigences ni d'assumer toutes les tâches qui lui incombent.

A titre d'instrument de pilotage central et essentiel pour nombre de projets, l'informatique est prioritaire. Une analyse réalisée par un expert externe a révélé les points faibles de notre organisation informatique. Une série de mesures immédiates a été arrêtée sur la base des lacunes constatées. Par exemple, 50 postes supplémentaires ont été temporairement créés pour fournir un soutien rapide aux informaticiens. Certaines applications seront supprimées, tandis que d'autres seront ajournées. Autrement dit, nous nous concentrons sur l'essentiel et ce qui est nécessaire à l'exploitation.

Une Taskforce entrera en fonction au mois d'octobre afin d'améliorer la situation à moyen et long terme. Son objectif : coordonner les exigences et les prestations fournies. A l'avenir, les processus informatiques seront centralisés. Un mandat détaillé est en cours d'élaboration. Ce faisant, nous espérons atteindre nos objectifs dans un délai de cinq à sept ans.

Gestion des risques

On se demande souvent comment peut surgir une situation mettant en péril les prestations d'une organisation. Il n'est pas rare que les risques n'aient pas été identifiés à temps et que les mesures à prendre n'aient pas été adoptées rapidement.

Fort de ce constat, le DDPS va mettre en place une gestion des risques à l'échelon le plus élevé, afin d'évaluer en permanence les risques dans les domaines-clés. Il est vrai qu'il existe déjà de bons instruments de ce genre au sein des domaines départementaux, mais nous manquons d'une vue

d'ensemble.

Il existe aussi une gestion des risques au niveau de la Confédération, sous la direction de l'Administration fédérale des finances. Elle se consacre toutefois principalement aux risques financiers qui ne constituent qu'une partie de nos risques.

Nous souhaitons introduire une gestion des risques en mesure d'évaluer les risques liés à nos activités. Nos priorités résident dans la garantie des prestations fournies par le département pour ses missions-clés et dans l'identification des risques en matière d'image.

La planification et la réalisation de cette gestion des risques m'ont été confiées. Il convient dès à présent de définir les thèmes et processus concernés, puis de les traiter au moyen d'un système simple mais efficace. Un tel système devrait permettre d'éviter les mauvaises surprises et d'augmenter la liberté ainsi que la capacité d'action du chef du DDPS.

Inspectorat

Le chef du DDPS a souhaité créer un poste dédié à la surveillance et au contrôle des affaires du DDPS. Un inspectorat a donc été récemment mis sur pied et directement subordonné au conseiller fédéral Maurer. Doté de compétences étendues, l'inspectorat peut procéder à des contrôles ciblés avec liberté et autonomie.

Les affaires courantes et les conclusions de la gestion des risques font l'objet de révisions. L'objectif réside dans l'examen de certains processus et l'élaboration de propositions d'optimisation.

Les révisions portent sur les points suivants :

- Respect des directives légales et politiques externes et internes
- Régularité, rentabilité, efficacité et durabilité de la mise en œuvre

A ce jour, deux révisions ont été ordonnées par le chef du DDPS. Les domaines suivants sont concernés :

- Contrats de marchés de services: la politique d'attribution des contrats de marchés de services du département fait l'objet d'une analyse, afin de déceler le potentiel d'économies et les mesures à prendre.
- Recours aux hélicoptères et avions pour les transports de personnes et utilisation des véhicules officiels.

Les résultats de ces deux révisions seront connus en septembre. Les conclusions seront communiquées par la suite.

Rapport sur la politique de sécurité

Le premier projet du nouveau rapport sur la politique de sécurité sera prêt à la mi-septembre. Sa réalisation a été confiée à un groupe de travail du Secrétariat général du DDPS qui l'a élaboré en étroite collaboration avec des représentants des cantons (CCDJP, CDAMPC).

Par rapport au calendrier prévu, nous accusons un retard de deux semaines, en raison d'un élément central, le « réseau de sécurité intérieure » qui concerne directement les cantons et qui doit être discuté en novembre avec des représentants de la CCDJP et de la CDAMPC.

De ce fait, le rapport ne pourra pas être adopté par le Conseil fédéral à la fin de l'année, comme prévu initialement, mais il le sera vraisemblablement en janvier 2010.

Concrètement, le calendrier se présente de la manière suivante : le projet de rapport sera soumis à la fin septembre aux différents départements pour qu'ils prennent position. Le Conseil fédéral pourra ainsi mener une première discussion à la mi-octobre.

Le projet de rapport sera ensuite mis en consultation auprès des cantons, des partis et des associations pendant un mois, de la mi-octobre à la mi-novembre, puis on procédera à une audition orale de leurs prises de position.

Après le traitement de ces prises de position et une nouvelle consultation au sein de l'administration, le rapport sera soumis au Conseil fédéral pour approbation. Ce sera vraisemblablement en janvier 2010, comme indiqué précédemment. Le projet sera ensuite transmis aux Chambres fédérales qui pourront en débattre pendant la session d'été (premier Conseil) et la session d'automne (deuxième Conseil).

La grande nouveauté, comparé aux précédents rapports sur la politique de sécurité, réside dans notre volonté de soumettre le rapport au Parlement accompagné de propositions et des éléments-clés destinées à définir la future politique de sécurité. Les Chambres pourront approuver ces éléments ou en demander la modification. Ce changement, souhaité par beaucoup, favorisera un débat en profondeur et permettra au Parlement d'assumer une responsabilité plus étendue.

Occupation des militaires au DDPS

Selon la loi sur l'armée et l'administration militaire, en cas de besoin, les autorités militaires peuvent convoquer des militaires pour assurer le déroulement des écoles et des cours. En cas de besoin impératif, les autorités militaires peuvent aussi convoquer des militaires pour effectuer des services dans l'administration militaire et ses exploitations.

Il y a besoin impératif, selon la loi, lorsque l'administration doit faire face à une surcharge extraordinaire ou lorsque des travaux exigent des connaissances spécialisées.

Pendant trop longtemps, on n'a pas réalisé que l'on allait bien au-delà des prescriptions légales. Lorsque j'ai eu connaissance de ce problème, peu après mon entrée en fonction, j'ai demandé que l'on effectue une enquête à ce sujet. Résultat : en 2008, les militaires ont accompli près de 630 000 jours de travail dans des services et dans l'administration militaire, ce qui correspond environ à 2000 emplois à plein temps.

Il est urgent d'agir pour remédier à cette situation, aussi à l'échelon du chef de l'Armée. J'ai d'ailleurs déjà discuté de cette question avec les associations du personnel.

Nous travaillons depuis un certain temps déjà pour parvenir à un équilibre raisonnable et conforme à la loi. L'objectif doit être que les militaires accomplissent leur service dans leurs formations militaires. Le nombre de militaires engagés dans l'administration militaire doit se limiter au strict minimum.

Il est clair que nous ne pourrions pas renoncer totalement au travail fourni par les soldats de milice. Leur engagement se justifie pleinement dans certains secteurs, notamment là où l'on a besoin de leurs connaissances spécialisées.

Toute la complexité de la question doit aussi être appréhendée en tenant compte des mesures de réduction du personnel. Je suis et je reste dans l'obligation de respecter la directive du Conseil fédéral qui demande la suppression de 600 emplois supplémentaires, mais j'estime qu'il est inadmissible de supprimer des postes pour qu'ils soient ensuite occupés par des militaires. Pour clore ce sujet, il importe de mettre en place un système de saisie transparent de ces prestations fournies par les militaires et d'établir un décompte de leurs coûts réels.

Au sujet de l'avenir des engagements à l'étranger

Notre engagement au Kosovo a été limité à la fin de l'année 2011 par le Parlement. Il se pose donc la question de savoir si nous devons prévoir de nouveaux engagements à l'étranger et si oui, dans quel cadre.

Afin de pouvoir apporter une réponse à cette question, j'ai demandé que l'on établisse un rapport sur la manière dont le DDPS s'est engagé jusqu'ici en dehors de la Suisse et quels ont été les coûts de ces engagements.

Ce qui est déjà clair, c'est qu'un futur engagement à l'étranger doit se dérouler dans un cadre fixé par le Parlement. Ce dernier a d'ailleurs clairement montré la voie si l'on se réfère à ses récentes décisions :

- l'automne dernier, le Conseil national a proposé par 145 voix contre 24 le classement d'une motion qui demandait le doublement des capacités en matière d'engagements de l'armée à l'étranger.
- Une demande de modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire, soumise par le Conseil fédéral, prévoyait la possibilité d'engager des troupes à l'étranger dans des opérations internationales de police. Ni la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, ni celle du Conseil des Etats n'est entrée en matière sur cette demande. De futurs engagements doivent donc se limiter à des opérations strictement humanitaires.
- Le Parlement a aussi rejeté une révision de la loi sur l'armée et l'administration militaire qui voulait introduire la possibilité pour les troupes de CR d'accomplir des services d'instruction sur des places d'armes à l'étranger. C'est la crainte qui l'a emporté, certains y ont vu le premier pas vers une possible subordination à un commandement international.

Il convient maintenant, dans une prochaine étape, d'esquisser des variantes

dans le rapport sur la politique de sécurité.

Effectif de l'armée et évolution démographique

On reproche souvent aux conseillers fédéraux de ne porter attention qu'aux affaires courantes sans voir au-delà. Dans une interview publiée récemment, dans une perspective axée sur le futur, j'ai déclaré que la baisse de la natalité conduisait automatiquement à une diminution de l'effectif de l'armée si aucune adaptation n'était apportée au système de défense et au modèle de l'obligation de servir actuels et que les années de service, à savoir le nombre de jours de service à accomplir, n'étaient pas augmentées.

Nombreux sont ceux qui en ont déduit que la prochaine réforme de l'armée était imminente. Fausse déduction ! En effet, il s'agit bien plus aujourd'hui de venir à bout du flot de réformes des années précédentes. Ces dernières années nous ont démontré qu'une armée de milice ne pouvait gérer une succession effrénée de réformes, d'autant plus lorsque certaines d'entre elles se chevauchaient.

L'apport de personnel pour l'armée dépend du nombre de Suisses de sexe masculin par année de naissance. L'année 1990 compte près de 38'000 conscrits suisses de sexe masculin, l'année 2000 plus que 29'000 et l'année 2005 qui concernera l'école de recrues de 2025, plus que 28'000.

En partant du principe qu'environ 55% des conscrits restent aptes à faire service à la fin de l'école de recrues, il s'agit là du chiffre actuel, le nombre de soldats instruits, c'est-à-dire ceux qui termineront leur école de recrues, se montera à tout juste 21'000 pour l'année de naissance 1990 et à un peu plus de 15'000 pour l'année de naissance 2007.

En d'autres termes, la taille de l'armée après 2020 ne dépendra pas uniquement des finances et de la situation en matière de menace, mais en grande partie aussi de l'évolution démographique ainsi que du système de défense et du modèle de l'obligation de servir. Je souhaite par conséquent prendre à temps les mesures nécessaires afin que nous disposions, à l'avenir également, d'une armée de milice efficace.

Nous ne devons en outre pas oublier de prendre en compte le développement du service civil. Je ne vous cache pas que ce sujet me préoccupe. La suppression de l'examen de conscience par le Parlement a eu des répercussions radicales.

Alors que l'organe chargé du service civil du DFE enregistrait entre 1600 et 2100 demandes par an dans les années 2000 à 2008, plus de 3000 ont déjà été déposées au cours des quatre premiers mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'ordonnance le 1er avril.

Cette nouvelle loi sur le service civil a le potentiel de faire encore baisser de plusieurs milliers le chiffre de militaires par année de naissance.

Initiative populaire « Contre de nouveaux avions de combat »

Le Conseil fédéral a décidé hier, à la demande du DDPS, de recommander au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative populaire « Contre de nouveaux avions de combat » sans contreprojet.

Déposée au mois de juin de cette année par la « Coalition contre de nouveaux avions de combat » sous l'égide du GSsA, l'initiative demande un moratoire de dix ans pour toute nouvelle acquisition d'avions de combat, à savoir du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 janvier 2019.

Le Conseil fédéral rejette cette initiative pour des raisons relevant des principes mêmes de la politique générale, car le Parlement et lui-même ne souhaitent pas qu'un article de la Constitution limite leur liberté d'action, ce d'autant plus dans une période où les événements en matière de politique, de politique de sécurité et d'économie évoluent à une cadence élevée.

En ce qui concerne le calendrier : l'initiative est liée au projet de remplacement partiel du Tiger. Il est prévu d'intégrer la demande d'acquisition de nouveaux avions de combat dans le programme d'armement 2011. Le Conseil fédéral est d'avis que la votation relative à cette initiative doit dans tous les cas avoir lieu avant la demande d'acquisition de nouveaux avions de combat dans le programme d'armement. Le Conseil fédéral souhaite par conséquent que les Chambres traitent rapidement le sujet et que la date de la votation soit fixée au plus vite, idéalement au mois de septembre 2010.

En conclusion

Madame le Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs,

Comme je vous l'indiquais au début de mon discours, je n'avais aujourd'hui aucune nouvelle spectaculaire à vous communiquer. Je souhaitais mettre en évidence le fait que l'armée reste confrontée à des problèmes importants. Des problèmes que nous sommes en train de résoudre en travaillant durement, en toute discrétion. Et même si cela devrait prendre plusieurs années pour certains d'entre eux, soyez assurés que nous ne repoussons pas à demain ce qui pourrait être fait aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention. C'est maintenant avec plaisir que nous répondons à vos questions !

Adresse pour l'envoi de questions

DDPS Communication
Palais fédéral est
CH - 3003 Berne

Auteur

Secrétariat général du DDPS
www.vbs.admin.ch/

Thèmes

Armée

Sécurité

Maurer Ueli (2009 - 2022)